

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 2 juin 2014, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme	Doris Lavoie	Mairesse
M.	Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Delano Guérin, conseiller	district # 4
M.	Marc Richard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE

2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4008-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles:

- 10.A. Rang Belle-Rivière et Rang 2 - arpentage de l'emprise du chemin
- 10.B. Route Verte MTQ - lignage Rang Lac-Vert
- 10.C. Motion de félicitations - Corporation de développement d'Hébertville
- 10.D. Motion de félicitations - Festiballe Hivernal
- 10.E. Vente des lots 4 685 944 et 4 685 946 - appel d'offres public
- 10.F. Comité domiciliaire Mont Lac-Vert - offre d'achat terrain à l'est du Mont Lac-Vert
- 10.G. Les Domaines de villégiature - aide financière pour l'entretien des chemins

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Prière

2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum

3. Administration

3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2014

- 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2014
- 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2014

4. Résolutions

- 4.A. Recommandation pour l'embauche d'un concierge
- 4.B. Résolution effets financiers - madame Denise Vaillancourt
- 4.C. Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud - budget 2014
- 4.D. Résolution ministère des Transports du Québec pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4.E. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - présentation d'une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- 4.F. Corporation du Lac Gamelin inc. - demande de versement de l'aide financière pour l'entretien des chemins pour l'année 2014
- 4.G. Association du Chemin Landry - demande de versement de l'aide financière pour l'entretien des chemins pour l'année 2014
- 4.H. Formation du Comité santé et de sécurité au travail
- 4.I. Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert - comité de transition pour le renouvellement de la structure organisationnelle
- 4.J. Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert - prolongation du mandat de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert
- 4.K. Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert - achat des actifs
- 4.L. Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert - audition Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) embauche d'un procureur
- 4.M. Hôtel de Ville - climatisation
- 4.N. Station de pompage pp3 - achat d'une pompe et réparation de l'ancienne
- 4.O. Étang d'épuration - déphosphatation
- 4.P. Abat-poussière - adjudication du contrat
- 4.Q. Lignage de rues - adjudication de contrat
- 4.R. Éolienne Belle-Rivière - droit de servitude pour l'implantation de câbles électriques souterrains
- 4.S. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2014 - mandater l'inspectrice en bâtiment et en environnement

5. Correspondance

- 5.A. Madame Hélène Girard - remerciements
- 5.B. Les Filles d'Isabelle - remerciements
- 5.C. Gémel inc. - remerciements
- 5.D. Festiballe Hivernal - remerciements
- 5.E. Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est - convocation assemblée générale annuelle 2014
- 5.F. Centre local de développement Lac-Saint-Jean-Est - rapport d'activités 2013
- 5.G. Corporation Hébert Village Historique - 125^{ième} anniversaire du décès du Curé Hébert
- 5.H. Ministère des Transports du Québec - accusé réception de la résolution 3952-2014
- 5.I. Conférence régionale des élus - projet Jardins collectifs et cuisines communautaires
- 5.J. Corporation de développement d'Hébertville - dépôt des états financiers 2013
- 5.K. Propriété du 721, rue la barre - accusé réception de la correspondance du 27 mai 2014
- 5.L. Réseau BIBLIO du Québec - remise d'un méritas
- 5.M. MRC Lac-Saint-Jean-Est - dépôt des états financiers 2013
- 5.N. Val Éo dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement

6. Loisirs et culture

- 6.A. Festiballe hivernal 2014 - approbation des états financiers
- 6.B. Fête nationale 2014 - approbation du budget et de la programmation
- 6.C. Inauguration du parc rue Labonté
- 6.D. Pont des amoureux - rivière des Aulnaies

7. Urbanisme

- 7.A. Règlement concernant la construction et l'entretien des fossés, de chemins et entrées privées (voies charretières) - information
- 7.B. Dérogation mineure - 52^{ième} Chemin
- 7.C. Demande de permis d'agrandissement pour la propriété du 567, rue La Barre
- 7.D. Soumission construction sentier VHR
- 7.E. Soumission pour la fourniture des affiches pour les Domaines Beaulieu, du Lac Mésy, du lac Barnabé et du Tré Carré
- 7.F. Proposition à la municipalité - vente de terrains subdivisés

8. Dons et subventions

- 8.A. Spectacle équestre de la G.R.C. à Saint-Bruno - achat de billets
- 8.B. Fonds des services éducatifs Séminaire Marie-Reine-du-Clergé - Souper-Spectacle
- 8.C. Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean - demande de contribution financière
- 8.D. Club optimiste d'Hébertville - demande de gratuité de salle
- 8.E. École Saint-Joseph d'Hébertville - demande de commandite de gourdes réutilisables

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.B EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 5 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2014

4009-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2014.

3.C ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2014

4010-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2014, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2014

Aucun commentaire soulevé

4. RÉSOLUTIONS

4.A. RECOMMANDATION EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède plusieurs immeubles dont le l'entretien a besoin d'être fait sur une base quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles demandent un entretien régulier et constant;

CONSIDÉRANT la demande de location de salles et du service d'accompagnement qu'exige la clientèle;

4011-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le poste de concierge à monsieur Dominic Côté. Monsieur Côté aura une période de probation de 6 mois. En fonction de son expérience de travail, il est recommandé d'engager monsieur Côté à la classe 2, échelon 1 de la convention collective de travail des employés municipaux.

4.B. RÉOLUTION EFFETS FINANCIERS - MADAME DENISE VAILLANCOURT

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Vaillancourt est responsable de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque doit tenir une petite caisse afin d'assurer un minimum de dépenses courantes;

4012-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser madame Denise Vaillancourt, responsable de la bibliothèque municipale, d'effectuer, au nom de la Municipalité les dépôts d'effets financiers ainsi que les transactions liées à la petite caisse de la bibliothèque auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons.

4.C. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD - BUDGET 2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est partenaire de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud;

CONSIDÉRANT QUE la Régie dépose ses prévisions budgétaires 2014;

CONSIDÉRANT l'implication financière de la Municipalité;

4013-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud et de permettre le paiement de la quote-part de la municipalité d'Hébertville de 13 680 \$.

4.D. RÉOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 113 417 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

4014-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.E. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} août 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault annonçait la reconduction du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT le vif succès qu'il a connu l'année précédente, le ministère a bonifié à 5 millions de dollars l'aide financière pour l'exercice financier 2013-2014 afin qu'un plus grand nombre de municipalités régionales de comté (MRC de Lac-Saint-Jean-Est) puissent en bénéficier;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse entre autres aux 84 MRC rurales et semi-rurales du Québec ayant sur leur territoire des routes locales de niveaux 1 et 2;

4015-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol et appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et d'analyser également la possibilité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) afin d'identifier des travaux qui contribuent à améliorer la sécurité routière. Et de transmettre copie de la résolution aux municipalités de Lac-Saint-Jean-Est.

4.F. CORPORATION DU LAC GAMELIN INC. - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la demande écrite du versement de l'aide financière du représentant de cette association, datée du 28 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera utilisée dans le cadre de différents travaux d'amélioration des chemins appartenant à la Corporation Lac Gamelin;

4016-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le versement d'une aide financière de 6 494,34 \$ à la Corporation du Lac Gamelin inc., pour l'entretien des chemins pour l'année 2014, et ce, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

4.G. ASSOCIATION DU CHEMIN LANDRY - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la demande écrite du versement de l'aide financière du représentant de cette association, reçue en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera utilisée dans le cadre de différents travaux d'amélioration des chemins appartenant à l'Association du Chemin Landry;

4017-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le versement d'une aide financière de 1 033,65 \$ à l'Association du Chemin Landry, pour l'entretien des chemins pour l'année 2014, et ce, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

4.H. FORMATION DU COMITÉ SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un tel comité;

CONSIDÉRANT le dépôt du programme de prévention en santé et sécurité au travail présenté par la mutuelle FQM-Prévention;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la sécurité de nos employés et pour assurer notre participation à la mutuelle FQM-Prévention de mettre en œuvre ce programme;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'intervention du Programme de santé spécifique (sectoriel);

4018-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la création du comité de prévention en santé et sécurité au travail. Ce comité sera formé de messieurs Yves Rossignol, Delano Guérin et Robert Duchesne, conseillers membres du comité des travaux publics, de monsieur René Perron, directeur général, de monsieur Stevens Hudon, chef d'équipe et de monsieur Régis Hudon, président du syndicat. Le comité fera rapport au Conseil municipal.

4.I. MONT LAC-VERT - COMITÉ DE TRANSITION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE le Mont Lac-Vert offre de l'emploi à 70 personnes dont 25 % sont résidents d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle du Mont Lac-Vert est composée de 22 % de résidents d'Hébertville et 78 % de ces adeptes des sports de glisse proviennent de l'extérieur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Mont Lac-Vert représente le moteur économique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Lac-Saint-Jean-Est reconnaît le Mont-Lac-Vert à titre de moteur économique supra local;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance de la MRC a été accompagnée d'un investissement de 469 000 \$, en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le développement immobilier au village n'a pas connu de développement d'une nouvelle rue depuis l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la villégiature en général et plus particulièrement au Mont Lac-Vert a permis d'éviter à Hébertville une diminution de sa population et peut-être même la dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la villégiature est limité en périphérie par les territoires non organisés donc le développement domiciliaire est limité par la réglementation et le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la villégiature au Mont Lac-Vert a attiré de nombreuses familles, adeptes des sports de glisse, à s'établir à Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les versants est et ouest du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert représentent le plus grand potentiel de développement domiciliaire en villégiature de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville veut développer le potentiel domiciliaire et récréatif quatre saisons du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

4019-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la formation d'un comité de transition pour assurer la pérennité et le développement du Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert. Ce comité sera formé M. Marc Richard, conseiller, de M. René Perron, directeur général et de Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe.

4.J. CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT - PROLONGATION DU MANDAT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la gestion du Centre, la Municipalité a une entente de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de gestion prend fin le 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire prendre une année pour évaluer l'ensemble des possibilités de gestion : le renouvellement de l'entente avec la Coopérative de solidarité, la création d'un organisme sans but lucratif, la

création d'un organisme à but lucratif et même la gestion par la Municipalité et déterminer le meilleur mode de gestion pour assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en valeur le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert par le développement domiciliaire et récréatif quatre saisons;

4020-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De négocier une prolongation d'une année de l'entente de gestion avec la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert, ladite année se terminant le 31 mai 2015.

4.K. CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT - ACHAT DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert appartient à la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente de gestion avec la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert pour assurer la gestion du Centre;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des équipements utilisés pour les opérations du Centre appartiennent à la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont évalués à 238 280 \$ et qu'ils sont utilisés sans pour autant avoir un coût de location;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative possède un terrain évalué à 80 000 \$ et qu'il est situé à l'ouest du Centre;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative possède un chalet sur ledit terrain, chalet qui est évalué à 65 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative désire vendre ses actifs d'une valeur estimée à 383 280 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire développer le Centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

4021-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard et appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une offre d'achat de 200 000 \$, à la Coopérative de Solidarité du Mont Lac Vert pour l'acquisition de l'ensemble de ses actifs. Ce montant fera l'objet d'un emprunt si la proposition est acceptée.

4.L. CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT - AUDITION RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) EMBAUCHE D'UN PROCUREUR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.M. HÔTEL DE VILLE - CLIMATISATION

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation de l'Hôtel de Ville est défectueux depuis un an;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée des chaleurs de l'été, il importe de respecter les normes du travail et surtout d'assurer le bien-être des employés;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement de l'appareil est de 7 075 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de connexions électrique de l'appareil est de 1 500 \$;

4022-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le changement de l'appareil de climatisation pour une somme totale de 8 575 \$ plus les taxes applicables.

4.N. STATION DE POMPAGE PP3 - ACHAT D'UNE POMPE ET RÉPARATION DE L'ANCIENNE

CONSIDÉRANT QUE lors de fortes pluies nous sommes en situation de déversement à la station de pompage PP3;

CONSIDÉRANT QUE nous avons en tout temps deux pompes à la station de pompage PP3;

CONSIDÉRANT QUE les pompes actuelles ont plus de 15 années de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'une de ces pompes est défectueuse;

CONSIDÉRANT QUE ces pompes ont une durée de vie d'environ 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'il importe de procéder au changement de l'ensemble de nos pompes;

CONSIDÉRANT QUE la livraison d'une pompe prend plus de sept (7) semaines;

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons nous permettre d'être en risque de déversement sur une si grande période de temps;

4023-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une pompe Flygt 3102, 170 Roue 263, 600 volts au montant de 7 628,59 \$ et de procéder à la réparation de la pompe défectueuse au prix de 2 906 \$ pour un total de 10 534,59 \$ taxes incluses.

4.O. ÉTANG D'ÉPURATION - DÉPHOSPHATATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.P. ABAT-POUSSIÈRE - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est SEBCI inc.;

4024-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat d'achat de 12 000 litres d'abat-poussière liquide, au prix unitaire de 0,3620 \$/litre taxes incluses pour un total de 4 344 \$.

4.Q. LIGNAGE DE RUES - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage de chaussée par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Lignes Maska;

4025-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat de traçage de lignes à Lignes Maska, au prix unitaire de :

0,22 \$/mètre pour une ligne jaune simple continue de 46 530 mètres linéaires

0,11 \$/mètre pour une ligne jaune simple discontinue de 2 200 mètres linéaires

0,22 \$/mètre pour une ligne de rive blanche de 2 800 mètres

Au coût total de 11 094,60 \$ plus taxes applicables, le tout sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

4.R. ÉOLIENNE BELLE-RIVIÈRE - DROIT DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE CÂBLES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS

CONSIDÉRANT la résolution 3693-2013 qui autorise Éoliennes Belle-Rivière à implanter des éoliennes sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son projet de parc éolien Éoliennes Belle-Rivière souhaite obtenir une servitude sur certains lots appartenant à la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude consiste à autoriser à implanter des câbles électriques souterrains ainsi qu'à utiliser et modifier certains tronçons de route publique de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la demande concerne principalement le tronçon de la «Petite route Belle-Rivière» et de l'extrémité ouest du Rang 3 (situé dans le secteur Nord du territoire);

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévoient de réduire les courbes, d'élargir et de renforcer la capacité portante de ces routes et un câble électrique souterrain serait enfoui en bordure de la route;

CONSIDÉRANT QUE Éoliennes Belle-Rivière s'engage à remettre la route dans un état égal ou supérieur à celui d'origine suite aux travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'enregistrement de ces servitudes sera complété lorsque Éoliennes Belle-Rivière aura obtenu les différentes autorisations réglementaires notamment de la CPTAQ;

4026-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère, Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder à Éoliennes Belle-Rivière, dans le cadre de la réalisation de ce projet, les servitudes requises et décrites dans la présente résolution et

d'autoriser la direction générale et/ou la mairesse à signer tous les documents s'y rapportant pour et au nom de la Municipalité.

4.S. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2014 - MANDATER L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 1038 du Code municipal permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en ventes pour taxe sur son territoire sous l'autorisation du conseil municipal;

4027-2014

POUR CE MOTIF : Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater madame Patricia Gagné, inspectrice en bâtiment et en environnement, à représenter la municipalité d'Hébertville lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2014 à la salle du Conseil, de l'Hôtel de Ville d'Alma, à 10 heures.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MADAME HÉLÈNE GIRARD - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements pour la résolution 3952-2014 qui demande au Ministère des Transports que la Route 169 porte fièrement son nom de «Route d'Hébertville» par l'installation de panneaux qui annoncent fièrement son nom, est déposée aux archives municipales.

5.B. LES FILLES D'ISABELLE - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements pour le prêt de la salle la Palestre pour un brunch le 6 avril dernier, est déposée aux archives municipales.

5.C. GÉMEL INC. - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements pour la confiance accordée pour le projet de réaménagement de la salle des Chevaliers de Colomb, est déposée aux archives municipales.

5.D. FESTIBALLE HIVERNAL - REMERCIEMENTS

La lettre de remerciements pour l'implication de la Municipalité dans l'accomplissement de la première édition du Festiballe Hivernal, est déposée aux archives municipales.

5.E. TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST - CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014

Aucun élu ne participera à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Transport Adapté Lac-Saint-Jean-Est qui se tiendra au Local Centre Lac, 285 boul. Eymard Nord, Alma, le mardi 3 juin prochain.

5.F. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LAC-SAINT-JEAN-EST - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Le rapport d'activités 2013 est déposé aux archives municipales pour consultation publique.

5.G. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - 125^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DU CURÉ HÉBERT

Lettre de sensibilisation à la réalisation d'un panneau d'interprétation qui soulignera des éléments historiques et le rôle d'Hébertville au développement des six paroisses filles. Chacune de ces six paroisses filles seront interpellées par la Corporation Hébert village historique (CHVH) pour qu'elles participent à la réalisation de leur propre panneau d'interprétation. Les panneaux seront installés sur le site du parc Curé Hébert. À ce sujet, les membres du CHVH demanderont une rencontre avec le Conseil pour présenter le panneau d'Hébertville afin d'en discuter.

5.H. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION 3952-2014

L'accusé réception du ministère des Transports du Québec de la résolution 3952-2014 qui leur demande que la Route 169 porte fièrement son nom de «Route d'Hébertville» par l'installation de panneaux qui annoncent fièrement son nom, est déposé aux archives municipales, en attente d'un suivi de leur part.

5.I. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS - PROJET DE JARDIN COLLECTIF ET CUISINES COMMUNAUTAIRES

La conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous informe que le projet de jardin collectif et cuisines communautaires est refusé. La correspondance est déposée aux archives municipales.

5.J. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Les états financiers 2013 sont déposés aux archives municipales pour consultation publique.

5.K. PROPRIÉTÉ DU 721, RUE LA BARRE - ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA CORRESPONDANCE DU 27 MAI 2014

Le propriétaire du 712, rue La Barre conteste la somme de 381,05 \$ qui lui a été facturée pour des travaux réalisés, par la MRC Lac-Saint-Jean-Est, au cours d'eau rue La Barre. Il désire obtenir plus d'information avant de payer cette taxe. La correspondance est transmise madame Patricia Gagné, Inspectrice en bâtiment et en environnement

5.L. RÉSEAU BIBLIO DU QUÉBEC - REMISE D'UN MÉRITAS

Les membres de la bibliothèque municipale remettent à la Mairesse madame Doris Lavoie le méritas de l'élue de l'année. Ce méritas est remis annuellement par le Réseau Biblio.

5.M. MRC LAC-SAINT-JEAN-EST - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Les états financiers 2013 sont déposés aux archives municipales pour consultation publique.

5.N. VAL ÉO - DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

L'étude d'impact sur l'environnement du Projet Éoliennes Belle-Rivière est déposée aux archives municipales pour consultation publique.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. FESTIBALLE HIVERNAL 2014 -APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs a été informée lors de la rencontre du 15 mai 2014 et qu'elle le recommande;

CONSIDÉRANT QUE le Festiballe a eu lieu le vendredi 14 et samedi 15 mars et que l'activité a été un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE la programmation offrait des activités pour les personnes de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles ont travaillé à la réalisation de ces 2 journées;

4028-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les états financiers du Festiballe hivernal 2014 démontrant un solde au compte de 7 578,55 \$.

6.B. FÊTE NATIONALE 2014 - APPROBATION DU BUDGET ET DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs a été informée lors de la rencontre du 3 avril 2014 et qu'elle le recommande;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est une activité offerte gratuitement aux citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation et que les dépenses estimées seront semblables à celles de l'an dernier soit de 6 360 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité désire attirer davantage de participants en offrant la possibilité de stationner leur véhicule récréatif sur le stationnement de l'église pour la nuit du 23 juin uniquement et que la Fabrique a approuvé cette demande;

4029-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer un montant de 6 500 \$ excluant les revenus de bars et les subventions au comité de la Fête nationale pour la réalisation de la programmation 2014 telle que déposée et d'autoriser le stationnement de véhicules récréatifs dans le stationnement de l'église pour la nuit du 23 juin uniquement.

6.C. INAUGURATION DU PARC RUE LABONTÉ

La Mairesse annonce que le parc des générations de la rue Labonté sera inauguré le 23 juin prochain à 16 heures.

6.D. PONT DES AMOUREUX RIVIÈRE DES AULNAIES

Le pont des amoureux de la rivière des Aulnaies sera inauguré le 23 juin prochain à 17 heures.

7. URBANISME

7.A. RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS, DE CHEMINS ET ENTRÉES PRIVÉES (VOIES CHARRETIÈRES) - INFORMATION

Les membres du Conseil municipal désirent informer la population que la Municipalité entreprendra cet été la mise en forme des fossés dans le Rang Belle-Rivière. Cette mise en forme est nécessaire pour préserver des infiltrations d'eau sous la chaussée et d'éviter des déformations accrues qui exigeront des réparations importantes. De plus, il importe d'informer les propriétaires que la Municipalité fera appliquer le règlement 390-2008 concernant la construction et l'entretien des fossés qui obligera les contrevenants à remettre en état les fossés qui seront détériorés.

7.B. DÉROGATION MINEURE - 52^{ÈME} CHEMIN

Ce point pour la dérogation mineure du lot no 4 685 917 du cadastre du Québec dans le 52^{ème} chemin est reporté à la séance du 7 juillet prochain pour compléments d'information et analyse du Comité consultatif d'urbanisme.

7.C. DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT POUR LA PROPRIÉTÉ DU 567, RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire agrandir la superficie du bâtiment soit en ajoutant des fondations;

CONSIDÉRANT la propriété du 567, rue La Barre est située à l'intérieur de l'aire d'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été conseillé par le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP);

CONSIDÉRANT que les fondations du bâtiment vont s'apparenter à la hauteur des fondations des bâtiments du secteur;

4030-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux d'agrandissement, soit l'ajout de fondations pour la propriété du 567, rue La Barre, à la condition que l'escalier donnant accès à la galerie n'empiète pas dans l'emprise ou sur le trottoir de la rue La Barre.

7.D. SOUMISSION CONSTRUCTION SENTIER VÉHICULES HORS ROUTES (VHR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est impliquée depuis l'automne 2013, avec les représentants des clubs de quads et de motoneiges, dans la recherche de l'emplacement d'un sentier VHR pour les usagers de quad et de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE le sentier recherché longera la route 169;

CONSIDÉRANT QUE les ententes sont conclues avec les propriétaires du Séchoir et du restaurant au Portail du Lac pour la réalisation de ce sentier;

CONSIDÉRANT la subvention, de 20 457 \$, reçue de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDFR);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

4031-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le mandat selon la soumission reçue de l'entreprise Gravier Donckin Simard et fils pour la somme maximum de 11 350 \$ plus les taxes applicables.

7.E. SOUSSION POUR LA FOURNITURE DES AFFICHES POUR LES DOMAINES BEAULIEU, DU LAC MÉSY, DU LAC BARNABÉ ET DU TRÉ CARRÉ

CONSIDÉRANT que les enseignes indiquant les Domaines Beaulieu, du Lac Mésy, du Lac Barnabé et du Tré Carré sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée en 2007 d'un plan de signalisation afin de conserver une uniformité pour les enseignes sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la sécurité publique de localiser ces secteurs à partir de la route d'Hébertville;

4032-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'achat de sept (7) enseignes au coût de 445 \$ chacune plus les taxes applicables chez Lettrage GD selon une soumission qui a été préparée pour le Domaine Beaulieu.

7.F. PROPOSITION À LA MUNICIPALITÉ - VENTE DE TERRAINS SUBDIVISÉS

Ce point est reporté à une séance ultérieure et sera référé au Comité de développement domiciliaire

8. DONS ET SUBVENTIONS

4033-2014

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. SPECTACLE ÉQUESTRE DE LA G.R.C. À SAINT-BRUNO - ACHAT DE BILLETS

Un montant de 20 \$ pour l'achat de deux (2) billets pour le Spectacle équestre de la G.R.C. à St-Bruno qui aura lieu le 14 juin prochain.

8.B. FONDS DES SERVICES ÉDUCATIFS SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ - SOUPER-SPECTACLE

La demande du Fonds des services éducatifs Séminaire Marie-Reine-du-Clergé est refusée.

8.C. MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La demande du Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean est refusée.

8.D. CLUB OPTIMISTE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

La gratuité de la salle Amithèque est octroyée au Club Optimiste d'Hébertville pour une soirée vins et fromages le 25 octobre 2014.

8.E. ÉCOLE SAINT-JOSEPH D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE COMMANDITE DE GOURDES RÉUTILISABLES

Une quantité de deux-cents (200) gourdes réutilisables Village-relais seront remises à l'école Saint-Joseph d'Hébertville pour le mini-marathon qui se tiendra le 5 juin prochain.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller monsieur Robert Duchesne informe qu'il a participé à la rencontre de Parc industriel du secteur sud et le dépôt des états financiers 2013 sera fait par Mme Doris Lavoie. Il a également assisté à la rencontre de la Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud le 21 mai dernier. Il précise que deux (2) incendies ont eu lieu dans notre secteur.

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller monsieur Yves Rossignol informe qu'il a participé à la rencontre de la Commission des loisirs le 8 mai et 29 mai dernier. Il a été présent aux entrevues pour les emplois étudiants. Il a également participé au Brunch de financement de la Maison des Jeunes La Zone. Il mentionne également qu'il fut présent à une tournée des lieux avec les Travaux publics le 20 mai. Le 28 mai il a participé à une rencontre avec les Bassins versants Lac-Saint-Jean.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY :

La conseillère madame Éliane Champigny informe qu'elle fut présente le 7 mai au Conseil d'administration du Havre Curé Hébert où il y a eu dépôt des états financiers. Le 12 mai, elle a également participé aux entrevues pour les emplois étudiants. Elle mentionne qu'une rencontre du Comité des Ressources humaines a eu lieu le 14 mai. Elle a de plus participé le 28 mai au Conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est en remplacement de la Mairesse.

LE CONSEILLER M. DELANO GUÉRIN :

Le conseiller monsieur Delano Guérin informe qu'il fut présent le 14 mai dernier à une rencontre du Comité des ressources humaines. Le 20 mai il a participé aux entrevues pour le poste de concierge. Il a également participé à la rencontre des Travaux publics cette même journée. Il mentionne qu'il a été présent au Comité consultatif d'urbanisme le 28 mai et remet l'information sur les permis et certificats émis ainsi que la valeur.

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller monsieur Marc Richard informe qu'il a participé à une rencontre du Comité des ressources humaines. Il a également participé au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert. Il mentionne qu'il a participé l'Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville au Mont Lac-Vert. Il informe qu'une rencontre du Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert aura lieu le 9 juin prochain.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller monsieur Christian Desgagnés informe qu'il fût présent à deux rencontres de la Corporation de développement d'Hébertville ainsi qu'à l'Assemblée générale annuelle le 24 mai dernier. Il mentionne également qu'il a participé au Gala Méritas de l'école Curé Hébert et qu'il a remis au nom des de la Municipalité une bourse. M. Desgagnés fait état des dons et subventions remis jusqu'à présent.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie tient à remercier ses collègues de la table du Conseil pour leur collaboration très appréciée pendant la période du printemps où plusieurs rencontres, comités, sessions et autres ont eu lieu. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Rencontre et visite des lieux avec les responsables MTQ, Club Motoneiges et VTT;
- Comité restreint de la Corporation de développement d'Hébertville - plan d'action;
- Rencontres de plusieurs citoyens sur divers sujets;
- Comité forestier;
- Réunion MRC;
- Lancement du 150^{ième} de St-Gédéon;
- Gala des finissants du Cégep d'Alma;
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable;
- Corporation du Lac Kénogami;
- Assemblée générale annuelle du Bassin versant du Saguenay;
- Pléniers du Conseil municipal;
- Régie intermunicipale de sécurité incendie du Secteur Sud;
- 22 mai 1^{ière} pelletée de terre du CPE Am Stram Gram;
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville;
- Gala Méritas de l'école Saint-Joseph;
- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Assemblée générale annuelle Village-Relais à la municipalité d'Amqui - reconduction;
- Journée de formation à la municipalité de St-Prime;
- Visite des installations de pompage des eaux usées;

Madame Lavoie informe le Conseil que la semaine des Municipalités a lieu du 1^{er} au 7 juin et qu'à cette occasion nous accueillerons à notre Municipalité le 3 juin, trois étudiants de secondaire V de l'école Curé-Hébert. Mme Lavoie mentionne également qu'elle a participé à une entrevue téléphonique avec la station de radio 104,5 lundi 2 juin à 7h15.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. RANG BELLE-RIVIÈRE ET RANG 2 - ARPENTAGE DE L'EMPRISE DU CHEMIN

CONSIDÉRANT le rôle de protection des fossés sur la fondation des routes et des chemins;

CONSIDÉRANT qu'actuellement certains de nos fossés sont inexistants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire rétablir les fossés des chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 390-2008 le 22 septembre 2008 concernant la construction et l'entretien des fossés dont l'objectif est de préserver les fossés et d'obliger les propriétaires à remettre en état les fossés qui seraient détériorés volontairement;

CONSIDÉRANT qu'il importe de bien respecter l'emprise du chemin lors de la mise en forme des fossés;

4034-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme d'arpenteurs Géomètres Tremblay Laliberté pour piqueter l'emprise du rang Belle Rivière et du Rang 2, pour la somme de 1 825 \$ plus les taxes applicables.

10.B. ROUTE VERTE MTQ - LIGNAGE RANG LAC-VERT

CONSIDÉRANT que sur de nombreux kilomètres, le lignage de la ligne blanche dans le Rang Lac Vert n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que si le lignage de la ligne blanche était conforme, l'accotement serait d'une largeur de 0,8 m et assurerait plus de sécurité aux cyclistes;

4035-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au Ministère des Transports de refaire le lignage de la ligne blanche dans le Rang Lac-Vert selon les normes et ainsi d'obtenir un accotement plus sécuritaire pour les cyclistes dont le nombre est en expansion.

10.C. MOTION DE FÉLICITATIONS - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE

Le conseiller M. Marc Richard donne une motion de félicitations à la Corporation de développement d'Hébertville pour la tenue de leur Assemblée générale annuelle avec un volet «Témoignages» qui a été très apprécié.

10.D. MOTION DE FÉLICITATIONS - FESTIBALLE HIVERNAL

La conseillère Mme Éliane Champigny donne une motion de félicitations aux organisateurs du Festiballe Hivernal pour la réalisation de cette nouvelle activité originale et le succès qu'elle a eu.

10.E. VENTE DES LOTS 4 685 944 ET 4 685 946 - APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 du Code municipal, la Municipalité doit vendre ses biens au plus offrant;

CONSIDÉRANT que les deux terrains n'ont pas la dimension nécessaire à la construction;

4036-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale de la Municipalité de procéder à un appel d'offres public pour vendre au plus offrant les deux terrains.

10.F. COMITÉ DOMICILIAIRE MONT LAC-VERT - OFFRE D'ACHAT TERRAIN À L'EST DU MONT LAC-VERT

Le Conseil municipal a pris connaissance de la demande. Cette dernière sera acheminée au Comité du développement domiciliaire du Mont Lac-Vert pour l'analyse de cette offre en fonction des perspectives de développement domiciliaire de la Municipalité et de faire rapport aux membres du Conseil municipal.

10.G. LES DOMAINES DE VILLÉGIATURE - AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que l'entente entre les Domaines de villégiature et la municipalité d'Hébertville est échue depuis l'année 2013;

CONSIDÉRANT le mandat du comité des domaines de négocier le renouvellement de l'entente avec les domaines de villégiature;

CONSIDÉRANT que le coût d'entretien des routes et des chemins sous la responsabilité de la Municipalité correspond à 14,89 % des revenus de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le Conseil municipal d'assurer l'équité entre les citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les négociations en cours;

4037-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proposer aux représentants des Domaines une augmentation de l'aide financière de 13,5 % à 15 % pour l'année 2014. De plus, il est proposé que ce pourcentage soit indexé annuellement selon les indicateurs de gestion municipaux. De plus, une rétroactivité de 1,5 % sera appliquée dès 2014. Cette entente est valide jusqu'au 31 décembre 2017.

11. LISTE DES COMPTES

4038-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la liste des comptes à payer par le Fonds général au montant de 304 265,16 \$ tel que préparée et d'en autoriser les paiements.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens présents ont posé des questions sur les sujets suivants :

- Demande de précisions sur les points du Mont Lac-Vert. M. Marc Richard, conseiller et M. René Perron, directeur général apportent les explications nécessaires.
- Une problématique de gestion du Mont Lac-Vert passe peut-être la communication.
- La population sera toujours le meilleur porte-étendard de la Montagne.
- Un manque de communication flagrant dans la Municipalité.

Les informations ont été fournies aux citoyens lors de la rencontre. S'il y a lieu, des actions nécessaires seront prises et des suivis seront donnés, le cas échéant.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever la présente séance, à 21h58

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER